



Guide nature

Tourisme - Loisirs

Coordination et encadrement

Durée

1 an

Tranche d'âge

18 à 25 ans

25 ans et +

Finalité

Diplôme

Pratique en entreprise / Alternance

Oui

Métier en pénurie / Fonction critique

Non



Vous êtes un amoureux de la nature, désireux de transmettre sa passion et ses connaissances à différents publics ? Alors si vous souhaitez que votre bureau devienne un paysage, emboitez le pas à cette formation de Guide nature.

Le Guide et la Guide nature organisent des promenades pédestres, commentées, pour tout type de public. Lors de ces balades, ils expliquent et conçoivent des activités de découvertes du milieu naturel en s'adaptant aux personnes qui les accompagnent. Ils possèdent donc de nombreuses connaissances sur la faune et la flore en présence.

Cette formation de Guide nature vous apprendra toutes les compétences nécessaires à l'organisation, la conception, et le développement de promenades et d'activités au cœur même de la nature :

Guider un groupe : apprentissage des techniques indispensables d'orientation et de lecture de cartes, permettant une évolution sur de courtes ou de longues distances, en empruntant des sentiers balisés ou non, ou lors de promenades hors sentiers.

Assurer la sécurité d'un groupe : tant pour le groupe qui l'accompagne que pour lui-même, le ou la guide orchestre les déplacements avec sûreté et sécurité. Les guides sont également attentifs aux conditions météorologiques afin d'assurer la sécurité de chaque participant.

Encadrer un groupe : les guides connaissent les écosystèmes et les questions relatives à l'accès au milieu et à sa protection. Ils veillent à ce que le groupe n'enfreigne pas les règles.

Informier le groupe : les guides sont capables de gérer, animer, informer et enseigner avec pédagogie, en fonction du public auquel ils sont confrontés. Ils transmettent leurs connaissances de leur propre initiative et/ou en réponse aux questions des membres d'un groupe. Ils connaissent donc le milieu dans lequel ils évoluent ainsi que sa faune et sa flore.

Sensibiliser au respect de la nature : la nature est le lieu de travail des guides, la respecter et la faire respecter afin de la préserver est donc l'une des missions principales des guides. Ils sensibilisent leurs promeneurs à la préservation de la nature

La formation comprend **des cours théoriques, des excursions sur le terrain et des stages d'observation** permettant de mieux appréhender les diverses disciplines utiles à la connaissance du milieu naturel et à sa conservation.

Alors si vous vous voyez déjà au coeur de la nature en train de transmettre vos connaissances, prenez d'abord l'itinéraire de l'un des Centres IFAPME qui propose cette formation afin de vous y inscrire !

La pratique en entreprise est non-obligatoire dans cette formation mais recommandée via le modèle de formation en alternance (<https://www.ifapme.be/decouvrir-lalternance>) : ± 8h de cours généralement en horaire décalé et ± 30h de pratique en entreprise par semaine ; rémunérées. »

Débouché(s) métier(s)

Guide indépendant / Guide indépendante

Employé / Employée dans un office de tourisme

Employé / Employée par un Tour opérateur

Les guides travaillent avec les professionnels du tourisme mais aussi les associations, les écoles,...

Débouché(s) future(s) formation(s)

Guide randonnée (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/guide-touristique-guide-accompagnateur-en-randonnee>)

Guide touristique régional (<https://www.ifapme.be/formations/coordination-et-encadrement/guide-touristique-guide-regional>)

Point(s) fort(s)

Contact client Sur le terrain Proche de la nature Quotidien varié Formation courte

Finalité

Diplôme de Coordination et d'encadrement

Aptitudes

Le Guide et la Guide nature doivent posséder plusieurs qualités :

Forme physique : une bonne condition physique ainsi qu'une bonne endurance sont nécessaires pour exercer ce métier puisque vous marchez au quotidien, parfois de longues distances et parfois plusieurs jours d'affilées. Il se peut aussi que le terrain soit accidenté. Vous supportez des conditions climatiques qui peuvent être difficiles

Flexibilité : vous êtes amené à vous déplacer énormément en fonction des itinéraires et parcours prévus. Vous pouvez partir en randonnée à des horaires variés et parfois pour une durée prolongée.

Respect de la nature : la nature est votre cadre de travail et vous veillez à ce que les personnes qui vous accompagnent la respecte.

Relationnel : vous partez pour une aventure éducative mais aussi physique, il faut donc créer du lien et une bonne ambiance de groupe. Vous devez faire respecter les règles de sécurité et les règles environnementales tout en gardant la confiance et l'intérêt du groupe.

Pédagogie : vous communiquez et partagez vos connaissances avec les marcheurs. Vous leur partagez votre savoir de manière ludique, vous vous adaptez en fonction du public.

Programme

1ère année

X43/25 Entomologie (24h)

X43/25 Ornithologie (26h)

X43/25 Faune piscicole (16h)

X43/25 Module de Législation spécifique (24h)

X43/25 Écologie générale (12h)

X43/25 Écosystème forestier (14h)

X43/25 Écosystème aquatique (14h)

X43/25 Écosystème prairial (12h)

X43/25 Écosystèmes particuliers (14h)

X43/25 Applications pratiques de guidage (30h)

X43/25 Publicité et communication (12h)

X43/25 Les mammifères (22h)



X43/25 Herpétologie (16h)

X43/25 Dendrologie (20h)

X43/25 Technique de communication verbale (12h)

X43/25 Droit et gestion appliquée (14h)

X43/25 Plantes à fleurs (28h)

X43/25 Mycologies (20h)

X43/25 Mousse et fougères (8h)

X43/25 Géographie (10h)

X43/25 Géologie (12h)

X43/25 Gestion de projet (8H)

Conditions d'accès à une formation pour adultes - CESS

Est admis aux cours l'apprenant ou l'apprenante qui

satisfait à l'obligation scolaire (<http://www.enseignement.be/index.php?page=24546&navi=22#r%C3%A8gles>)

est titulaire d'un certificat de l'enseignement secondaire supérieur (CESS) ou document attestant la réussite de l'examen d'entrée à l'université, dans une haute école ou dans l'enseignement supérieur de promotion sociale.

Les apprenants et apprenantes qui ne sont pas porteurs du CESS peuvent toutefois être admis aux cours :

Soit, s'ils sont titulaires d'un certificat du 2ème degré de l'enseignement secondaire et bénéficient d'une **expérience suffisante** dans le secteur concerné.

Soit, en cas de réussite de l'**épreuve d'admission** IFAPME. La présentation de l'épreuve d'admission est soumise à l'acceptation du dossier par le Centre.

S'inscrire à une formation pour adultes

Délais et informations

Les inscriptions sont **ouvertes jusqu'au fin octobre**. En cas d'année préparatoire, les inscriptions sont **possibles jusqu'au 15 novembre**.

Des droits d'inscription sont requis. Le montant varie d'une formation à l'autre mais est compris généralement entre 220 et 350€ ou plus.

Prenez contact avec le Centre IFAPME (<https://www.ifapme.be/centres>) qui organise la formation.

S'inscrire

Pour l'inscription proprement dite, munissez-vous des documents suivants :

votre **carte d'identité** ;

une **copie du dernier diplôme** (ou bulletin) obtenu ;

si vous êtes demandeur d'emploi et vous vous inscrivez à une formation à un "métier en pénurie" (<https://www.ifapme.be/actualites/metiers-en-penuriecritiques-60-formations-ifapme-y-repondent>), une **attestation d'inscription au FOREM** (<https://www.leforem.be/>) pour profiter d'un possible incitant financier.

Après cette inscription, **si l'Alternance est possible pour cette formation**, vous pouvez trouver une entreprise avec laquelle signer une convention de stage.

Pour signer votre convention ou en cas de difficultés, contactez un Service de l'IFAPME près de chez vous. Pour ce rendez-vous, munissez-vous des documents suivants :

votre carte d'identité

la preuve de votre inscription à la formation.



Verviers

Rue de Limbourg, 37 4800 Verviers

087/32.54.54

Secrétariat :

Du lundi au jeudi : de 8h30 à 21h30

Le vendredi : de 8h30 à 12h

/

fce.verviers@centreifapme.be

Type d'inscription

Au Centre/lieu de formation

Dispenses partielles

Consultez votre centre pour en savoir plus.

Bon à savoir

Inscription possible jusqu'au 30 octobre de l'année académique concernée.